

Postulat 01.2017 « Pour une sécurité accrue de la rue du Village d'Arzier »

Monsieur Le Président,
Madame La Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,

En octobre 2014, la municipale des routes décida contre l'avis du conseil communal de fermer la rue du Village au niveau de l'Auberge, ce qui déclencha une pétition qui recueilli 236 signatures en 3 jours et un postulat soutenu par le Conseil (37 pour, 9 contre), puis la réponse de la municipalité fut refusée par 24 non, 13 oui et 3 abstentions.

Cette fermeture avait selon le boulanger, diminué son chiffre d'affaire de 25% et par la suite il avait cessé son activité.

Trois ans après, la barrière est toujours là, le trafic de transit a été supprimé, mais pas le trafic local. La route étant rectiligne, malgré les places de parc alternées à gauche et à droite, on peut aisément descendre le village à 60 km/h. Les enfants sont masqués par les voitures stationnées en permanence, le camion qui ramasse les poubelles doit monter toute la rue en marche arrière, ce qui est très dangereux, les camions de livraison aussi ne pouvant pas tourner en haut de la rue. Tous les automobilistes qui vont à la boulangerie doivent faire le tour (environ 800 m.) et empruntent 2 fois la rue, idem pour les services communaux, la poste et les pompiers qui sont basés à St-Cergue.

C'est pourquoi je demande à la municipalité de revoir la sécurité dans cette rue. Par exemple, en instaurant dans un premier temps une zone 30 km/h, en posant des écriteaux bordiers autorisés (comme à Le Muids) et en ouvrant la barrière, ceci avec très peu de frais.

Je pense que nous devons évoluer et chercher à trouver des solutions équitables, pratiques et fonctionnelles pour tous les habitants de notre commune, en favorisant aussi l'accès aux seuls commerces du village (boulangerie et épicerie), ainsi qu'en facilitant le travail de tous nos services publics qui a un coût pour la collectivité.

Si par la suite on devait constater que ces mesures ne sont pas assez efficaces pour ralentir la circulation, on pourrait installer une barrière à ouverture automatique temporisée au-dessus de l'entrée du CCS et des ralentisseurs.

Dans ces conditions, j'espère que le conseil communal acceptera la prise en compte de ce postulat dans l'intérêt de tous et en améliorant la sécurité des piétons dans le village.

Merci d'avance.

Eric Jaquet



Arzier-Le Muids, le 20 novembre 2017